

# ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

## 11 mars

Les Règles de saint Vincent portent (texte de 1954) : "*Les Filles de la Charité rendront honneur et obéissance selon leur Institut au Souverain Pontife, à Nos Seigneurs les Evêques dans les diocèses desquels elles sont établies ; elles obéiront aussi au Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, comme étant Supérieur de leur Compagnie, et à ceux qu'il aura désignés pour les diriger ou visiter ; à la Supérieure (Générale) et en son absence à la Soeur Assistante... à la Visitatrice dans les Provinces, comme aussi aux Soeurs Servantes qui leur seront données...*" (R)

**En 1718**, importante réunion à la Maison-Mère pour la signature des *Statuts de la Compagnie*. Il ne s'agit pas, sous ce mot "statuts" de ce qui existe aujourd'hui sous ce nom, mais bien de ce qu'on pourrait appeler le "*règlement administratif intérieur*" établi d'après ce qui se faisait dans la Compagnie depuis les débuts, mais qui restait connu uniquement des Supérieurs de la Compagnie, par prudence et pour éviter l'assimilation avec les Congrégations religieuses. A cette époque, en effet, celles-ci ne jouissaient pas de la liberté nécessaire à un service multiforme des Pauvres, et c'est pour préserver la mobilité et la souplesse de la Communauté qu'on se refusait à entrer dans les cadres existants des Congrégations dans l'Église. (R)

**En 1736**, de *Saint-Lazare*, M. Jean Conty adresse à la Compagnie une brève Circulaire pour lui annoncer sa propre élévation au généralat. La dixième Assemblée générale qui vient de prendre fin, a, en effet, réuni ses suffrages sur cet homme de cinquante-deux ans. Ses vertus ont provoqué ce choix, mais aussi les talents dont M. Conty a fait preuve dans les affaires avec lesquelles il s'est très vite familiarisé : durant plusieurs années, il a été Secrétaire général ; puis, en 1711, troisième Assistant. Il a surtout attiré l'attention et la reconnaissance de la double famille, en menant à bien la béatification et la canonisation du saint Fondateur. Dès le début de la deuxième année de son généralat, la Bulle de canonisation sera publiée. Pendant les dix années qu'il gouverna Prêtres de la Mission et Filles de la Charité, M. Conty eut à coeur de déraciner les abus qui, en ce terrible XVIIIe siècle, auraient pu amener un relâchement irrémédiable. L'Assemblée qui l'a élu, a donné à M. Couty, comme Assistants, MM. Richon, Noirot, Gros et Martinengo<sup>1</sup>.

**En 1934**, à *Rome*, en ce dimanche de «*Laetare*», *Canonisation de Louise de Marillac*. La basilique vaticane, parée et illuminée, semble être devenue une grande chapelle vincentienne. Un parterre de blancheur y est dessiné par les surplis d'une centaine de Prêtres de la Mission, les cornettes de plusieurs centaines de Filles de la Charité, les bérets des «*Louise de Marillac*». Il y a là aussi quatre mille Dames de la Charité. Toute la famille de saint Vincent et de sainte Louise est présente. Et, comme pour symboliser la reconnaissance du monde entier vis-à-vis de l'oeuvre charitable du fondateur et de la fondatrice, sont venus les représentants officiels de quatorze nations et plus de cinquante mille fidèles. Dans le cortège papal, on a remarqué tout à l'heure, une délégation du Clergé de Paris : Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française, les deux curés de paroisses chères à sainte Louise de Marillac, Saint-Nicolas du Chardonnet et Saint-Laurent. Le T.H.P. Souvay est là, assisté de M. Cazot, directeur des Filles de la Charité, et de M. Scognamillo, postulateur de la Cause de canonisation de sainte Louise. L'épiscopat français est présent en la personne d'une dizaine d'évêques et du cardinal Liénart... Et c'est l'instant solennel où dans la majestueuse plénitude de son autorité suprême, Pie XI prononce : «*Nous décrétons et définissons Sainte, et nous inscrivons au catalogue des Saints, la bienheureuse Louise de Marillac.*» Après les solennités de Saint-Pierre, un triduum, pour marquer cette canonisation. se déroulera dans l'église de *Saint-André della Valle*, dont la vaste enceinte se prête admirablement aux grands rassemblements. L'orateur de la clôture sera le cardinal Pacelli, devenu Pie XII ; son discours est un chef-d'oeuvre<sup>2</sup>.

1) *Circulaires I*, pp. 437-443 ; *Annales*, t. 89, p. 912,

2) *Annales*, t. 99, pp. 481-495.

